

B'T

MAGAZINE DOCUMENTAIRE

10 N° PAR AN

ISSN 0005-386X

991

LES SENTIERS DE RANDONNÉE

1976 : premières vacances

La guide... des guides



COUVERTURE :

Photo : FFRP/Alain Noir

Maquette de couverture : Bernard Trincavelli

Octobre 1987 - N° 991 - 10 numéros par an : 198 F

N° d'impression : 6936

Revue fondée
par C. FREINET

© 1987

Publications
de l'École moderne
française

SOMMAIRE

1 LES SENTIERS DE RANDONNÉES par Christian BERTET d'après les enquêtes et travaux de l'école de Saint-Simon-de-Bordes (Charente-Maritime).

Collaborateurs : Martine MAZZA, René REITTER et leurs classes, ainsi que Marie-France PUTHOD.

Nous remercions pour leur aide Mme Jacqueline CANTALOUBE de la Fédération française de la randonnée pédestre et M. Claude NORMAND du Comité départemental de la randonnée pédestre de Charente-Maritime.

Pour tous renseignements : FFRP - 8, avenue Marceau - 75008 Paris - Tél. : (1) 47.23.62. 32.

2 Une demande

5 Pour tracer un sentier

12 Les travaux

20 L'inauguration du sentier un an après

28 Poème - Chantal

30 Un volcan sous notre école - Reportage du CE1 de l'école à Beaumont (Puy-de-Dôme)

38 2 000 km aller et retour : le pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle.

42 De la guide... aux guides

45 En supplément à ce numéro, le SBT n° 503 : *Le Front populaire*.

Photographies : FFRP-Association chemins : p. 1 ; HUMEAU : p. 4, 25 ; A. SEGALA : p. 27 - DR : p. 2, 8, 11, 22, 26, 36, 42, 44 - Christian BLOSSEVILLE : p. 3, 18 - Avec l'autorisation de l'IGN : p. 6, 32 - Christian BERTET : p. 7 (bas), 10, 12, 13, 15 - Jean-Pierre JAUBERT : p. 16, 28-29 - Roger MONTPIED : p. 31 - Les Amis de Saint-Jacques-de-Compostelle : p. 39, 40, 43 - CRDP Clermont-Ferrand : p. 37 - ROGER-VIOLETTE : p. 45-46 - *Saintonge Hebdo*/ Guy PETIT : p. 20-21 - Centre de documentation Maurice-Thorez : p. 48.

Les dessins des vignettes extraits de : *Les sentiers, l'homme et la nature* (FFRP) sont de Georges BIXEL - FFRP : p. 12, 14 - Jérôme BERTRAND : p. 34 - VIGNAU : p. 38, 42 - R. DUBOSC : p. 47.

Cartes avec l'autorisation de l'IGN : p. 5, 17, 19 - FFRP-CNGR : p. 23, 24 - Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, IGN : p. 33 - Cartes réalisées par Christiane FRANCHETTI : p. 30, 31, 35, 40-41.



**Les
sentiers
de randonnée**

UNE DEMANDE

A la rentrée scolaire 1985, les élèves de l'école de Saint-Simon-de-Bordes (Charente-Maritime) reçoivent une lettre de leur maire.

« Au mois de septembre 1985, Mme le maire nous proposa de rechercher des sentiers sur la commune afin que les gens puissent s'y promener. On appelle cela **PR : petite randonnée**. Elle pensait que nous pourrions en créer deux car nous avons travaillé sur la cartographie en participant à l'élaboration de la BT n° 975 : *Lire la carte : notre commune au 1 : 10 000.* »

Ces petites vignettes illustrent le code du randonneur. Découvrez-le en les regardant tout au long de cette BT.



Aimez et respectez la nature.



DEPARTEMENT
de la CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de JONZAC

Téléphone (49) 48.06.08

MAIRIE de SAINT-SIMON-DE-BORDES

17900 JONZAC

Le 23 septembre 1985

Le Maire de St-SIMON-de-BORDES,
B.P. 75 - 17500-JONZAC,

aux Instituteurs de St-Simon-de-Borde
et leurs enfants

Madame, Monsieur,

Mes chers enfants,

Ayant participé, il y a quelque temps, à une randonnée pédestre autour de Jonzac, les responsables du canton m'ont demandé si la commune de St-Simon était susceptible de leur proposer des itinéraires. Je leur ai répondu que de très nombreux chemins de terre sillonnaient la campagne et les bois mais que malheureusement pour le moment ils n'étaient ni répertoriés ni entretenus. Depuis j'ai réfléchi et c'est pourquoi je m'adresse à vous afin de solliciter votre aide. Peut-être vous serait-il possible de faire un repérage des chemins dans le cadre scolaire.

Par la suite, le cantonnier mettrait en état ceux qui vous paraîtraient les plus pittoresques et ainsi nous aurions la possibilité d'accueillir les randonneurs.

Je vous demande donc de réfléchir à ce projet et de me tenir au courant de votre décision.

Dans cette attente, croyez en ma sympathie.



Notre commune, Saint-Simon-de-Bordes en Charente-Maritime, est proche de la station thermale de Jonzac (voir p. 3 et 5). L'été, les curistes et les touristes souhaitent trouver des lieux de promenade.

Pendant le reste de l'année, les citoyens éprouvent de plus en plus un besoin d'évasion — n'oublions pas que 75 % des Français vivent en ville — beaucoup d'entre eux se tournent vers la campagne pour retrouver le calme qu'ils n'ont plus en ville. Ils ne recherchent pas simplement un coin tranquille mais des idées de promenade. Les sentiers de randonnée en proposent. Ces promenades se font sur des **itinéraires d'une journée** : les **sentiers de petite randonnée** ou sur des **itinéraires de plusieurs journées** : les **sentiers de grande randonnée**. Actuellement, 40 000 km de sentiers sont balisés en France en petite ou grande randonnée.



Site de Jonzac

Pourquoi baliser des sentiers ?

- Il faut éviter que le promeneur inexpérimenté piétine les sous-bois et la végétation n'importe où.
- Le sentier disperse les touristes dans l'espace et évite ainsi les concentrations dans quelques lieux.
- Les sentiers s'adressent souvent aux néophytes (personnes non expérimentées) qui ne savent pas lire les cartes et n'ont pas le sens de l'orientation : il est donc nécessaire de baliser le trajet pour qu'elles ne s'égareront pas.

UN JOUR DE SENTIER = HUIT JOURS DE SANTÉ

La marche sur un sentier est un sport pour tous, praticable durant toute la vie, chacun adaptant son effort et son rythme à ses forces. L'organisme se rouille si on ne s'en sert pas. Au contraire il s'entretient par un exercice régulier.

La marche est un sport complet unissant le corps et l'esprit.

C'est :

- améliorer toutes les défenses naturelles de l'organisme
- lutter contre l'obésité
- se maintenir en forme
- réduire les risques de maladies cardiaques
- préserver nos équilibres physique et psychique*.

Extrait de *Les sentiers, l'homme et la nature* - Fédération française de la randonnée pédestre

Marche sur des sentiers



* Psychique : qui concerne l'esprit

POUR TRACER UN SENTIER

La carte et la photo aérienne

Avant de nous promener sur les sentiers et de les baliser, il nous a fallu les repérer sur une carte car nous devons emprunter peu de routes goudronnées: pas plus de 10 % sur l'ensemble de l'itinéraire et moins de 1 km de suite si possible. Nous avons donc demandé à l'IGN (Institut Géographique National) de nous envoyer des cartes ainsi que des photos aériennes de notre commune pour faire une étude plus précise.

Stéphane

Extrait de la carte IGN au 1 : 25 000 - Feuille de Jonzac est 1533

Repérez les sentiers sur la carte puis sur la photo aérienne de la page 6.



Ne la détruisez pas.

Pour en savoir plus, voir BT n° 902 : Cartes en mains ; BT n° 975 : Lire la carte notre commune au 1 : 10 000 ; BT n° 197 : L'élaboration d'une carte topographique ; Album Périscope n° 7 : Histoire de la cartographie ; Album Périscope n° 13 : Du plan au planisphère.

Grâce aux cartes et aux photographies aériennes, nous avons repéré certains chemins mais nous ne savions pas s'ils étaient tous praticables. Nous sommes allés le vérifier.

Les
tracés
des
sentiers

Le circuit du château

Le circuit de l'étang



Première reconnaissance à pied

Lundi 14 octobre, nous sommes donc partis en promenade avec nos cartes pour trouver ces sentiers. Une équipe a suivi un chemin et l'autre a essayé de la rejoindre par un autre. Malheureusement, une épaisse végétation bouchait le sentier.

Nous avons réussi à les faire se rejoindre plus loin, dans les bois.

Depuis que la carte a été réalisée, des modifications ont eu lieu comme les échanges de champs entre agriculteurs, ce qui a entraîné la disparition de certains sentiers.

Néanmoins, les sentiers communaux doivent exister. Nous en avons retrouvés.

Jérôme



La carrière et le pont romain. Le pont romain se trouve sous les arbres dans le cercle.

Si du côté ouest de la commune, dans les bois de l'étang, il était difficile de trouver des sentiers, du côté est, cela était plus facile. Partis près du château, nous avons suivi le chemin et aperçu une petite chapelle et, bien plus loin, dans les bois, un monument. Nous sommes arrivés à la Cendronne, une petite rivière. Mais elle était à sec. Au retour nous avons décidé d'emprunter un chemin, mais des vaches y passent. Ce sont celles du père de Stéphane qui essaiera de savoir qui est propriétaire du chemin. Si le chemin lui appartient, nous demanderons à son papa une autorisation écrite pour faire passer notre sentier sur sa propriété.

De retour sur la grande route, le sentier était encore bloqué par une clôture. Nous avons continué sur le goudron et mesuré une petite partie goudronnée de 200 m. En passant près du cimetière nous avons recherché le repère de nivellement.

Edwige



La deuxième promenade nous a permis de trouver un tronçon commun à nos sentiers pour le cas où certaines personnes désiraient marcher sur un plus grand trajet. C'est pendant cette promenade que nous avons découvert un vieux pont romain près de la carrière.

Jean-François

A l'origine, les sentiers sont des lieux de communication dans les campagnes; si l'un d'entre eux traversait une propriété privée, le propriétaire devait accorder un droit de passage.

Avec le développement des transports automobiles, ces chemins ont perdu leur utilité et ne sont plus entretenus. De plus les remembrements ont modifié de nombreux tracés.



Le chemin qui longeait les parcelles 587, 586, 588, 590 et 596 (plan de gauche) a disparu lors de la construction de la maison 273-274 (plan de droite). Le chemin est devenu privé.

Cadastré : plan de tous les terrains de la commune

Remembrement : réunion de différentes parcelles de terre en une seule.

Cette reconnaissance sur le terrain est très importante, elle permet de noter :

- les divers itinéraires possibles
- l'intérêt des zones traversées
- la longueur et la difficulté du trajet
- les erreurs de la carte ou les changements réalisés depuis sa mise au point
- les travaux à effectuer
- les autorisations à demander pour traverser une propriété privée.

Un propriétaire n'a pas le droit de construire une clôture comme il le veut. Une loi, celle du 31 décembre 1976 précise les cas où il ne peut pas le faire. Décrets d'application de cette loi :

« L'autorisation d'édifier une clôture peut être refusée lorsque celle-ci fait obstacle à la libre circulation des piétons admise par les usagers locaux.

Cette autorisation peut être accordée sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales concernant la nature, la hauteur ou l'aspect extérieur de la clôture. »

Article L 441-3 ; Décret n° 77-753

Cette autorisation peut être encore refusée :

« Si les installations sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, à la conservation des perspectives monumentales. »

Article R 442-6 - Décret n° 77-759

Les lois sont des textes discutés et votés par l'Assemblée nationale (les députés) et le Sénat (les sénateurs) : ces textes donnent le cadre général. Pour leur application précise, le gouvernement rédige des "décrets d'application" où l'on prévoit tous les cas qui peuvent se présenter. Les lois et leurs décrets paraissent au *Journal Officiel* : ils deviennent applicables par tous.

Dans chaque département, un plan des itinéraires de promenade et de randonnée est dressé après accord des communes traversées et adopté par le conseil général.

Les chemins figurant sur ce plan ne peuvent plus être vendus ou modifiés sans qu'un itinéraire de remplacement ne soit prévu (loi du 22 juillet 1983).

Ne troublez pas son silence.



Respectez les récoltes.



Ne la salissez pas.



L'accord des propriétaires

EXEMPLE DE CONVENTION ENTRE LA F.F.R.P.-C.N.S.G.R. ET UN PROPRIÉTAIRE

M. Tartre Michel ayant fait connaître à la F.F.R.P.-C.N.S.G.R * qui l'en remercie, que dans l'intérêt du tourisme pédestre il était disposé à autoriser le passage sur son chemin au lieu dit "chez Rembert" dont il est propriétaire, sis dans la commune de Saint-Simon-de-Bordes à procéder au balisage habituel, il est passé entre les parties l'accord suivant :

Article 1^{er} : La F.F.R.P.-C.N.S.G.R rappellera aux baliseurs que ce chemin sera balisé aussi discrètement que possible, et, d'autre part, recommandera aux randonneurs, dans le topo-guide, que, s'ils ont accès au domaine privé, ils doivent faire preuve de la plus grande correction, de ne pas y camper, sauf accord formel de son propriétaire, de ne pas y faire de feu, de n'y laisser aucun détritus, de ne cueillir aucune plante, de suivre scrupuleusement la trace du sentier balisé et de ne pas s'en éloigner.

Article 2 : La F.F.R.P.-C.N.S.G.R reconnaît que l'accès à travers le domaine n'entraînera aucun de passage quelconque et ne présentera aucun des caractères qui seraient nécessaires pour la création d'une servitude.

Il ne constituera qu'une tolérance bienveillante susceptible d'être révoquée à tous moments.

Article 3 : En raison de la nécessité de modifier le topo-guide, les cartes existantes, de rechercher et de baliser un autre itinéraire, M. Tartre Michel accepte de prévenir la F.F.R.P.-C.N.S.G.R des travaux en question afin que celle-ci puisse disposer d'un délai suffisant pour assurer le déplacement, ou d'accord avec le propriétaire, le rétablissement du passage.

* F.F.R.P.-C.N.S.G.R : Fédération française de randonnée pédestre - Comité national des sentiers de randonnée pédestre. Association loi 1901, reconnue d'utilité publique.



L'accord des autorités

Les deux sentiers étant portés sur la carte, nous avons déposé nos projets à la mairie. Le conseil municipal s'est réuni, a délibéré et les a acceptés. Une inauguration a été prévue le 17 septembre.

Joël

Ne dérangez pas les animaux.



Notons que c'est la commune qui a la responsabilité de l'entretien de ce sentier.

COMMUNE DE ST-SIMON-de-BORDES.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 15

présents : 8

votants 8

24

L'an mil neuf cent quatre vingt dix le 25 MAI 1986

le Conseil municipal de la commune de Saint-Simon-de-Bordes ordinaire, dûment convoqué, s'est réuni en session à la Mairie, sous la présidence de Mme Colette CELLEU Maire.

Date de convocation du Conseil municipal 20.05.86

OBJET :

Randonnée pédestre
le 7 septembre prochain

PRÉSENTS : M^{me} Colette CELLEU, M^m. André BERTON, Jean-Claude CHAILLAU, J. Pierre BELLICAU, Robert GUIFFIER, Pierre MICHOT, Roland LATOUR, J. Claude ROUSSEAU

Madame la Maire informe le Conseil que la randonnée pédestre aurait lieu le 7 septembre prochain.

A cet effet, la Commune s'engagerait à entretenir et à conserver le passage des chemins publics pour les parcours pédestres tout en se réservant le droit, si besoin était, d'en modifier tout ou partie dans le cadre d'aménagement des structures.

Le Conseil Municipal accepte cette disposition.

Pour l'Extrait conforme,

Le Maire,

P. Pellon



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou Sous-Préfecture

le :

Publié au Notaire

le : 29 mai 1986

RECEVU LE
30 MAI 1986
A LA SOUS-PREFECTURE
DE JONZAC

LES TRAVAUX

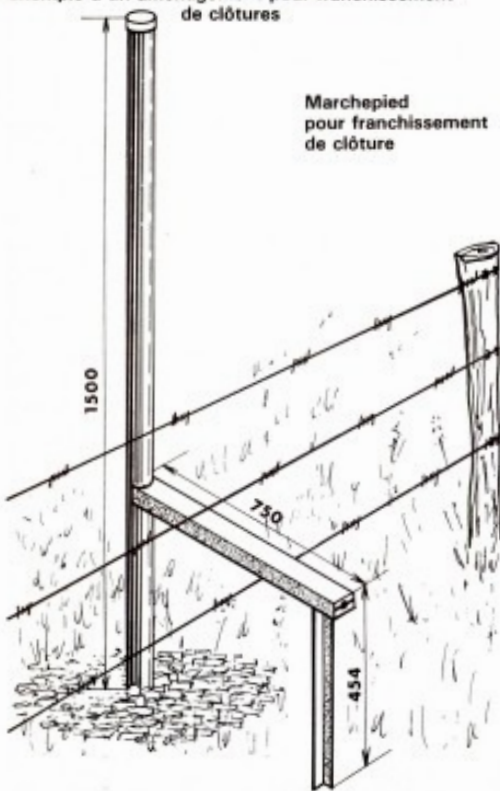
Le nettoyage :

Nous avons demandé au cantonnier de la commune de nettoyer avec sa débroussailleuse les quelques endroits difficilement praticables et, en particulier, la portion envahie par des jeunes arbres dans les bois près de l'étang.

Joel

L'aménagement

Exemple d'un aménagement pour franchissement de clôtures



Refermez les clôtures.



Le balisage :

Un samedi de juin, nous avons fait le balisage du petit sentier jaune avec M. Brochard, un randonneur du comité départemental. Nous avons mis toute la matinée pour baliser.

Stéphane

L'équipement du baliseur :

L'équipement du baliseur comprend des brosses pour nettoyer les supports, un sécateur pour couper les branches, des chiffons, de la peinture, des pinceaux bien sûr et un petit bâton pour remuer la peinture.

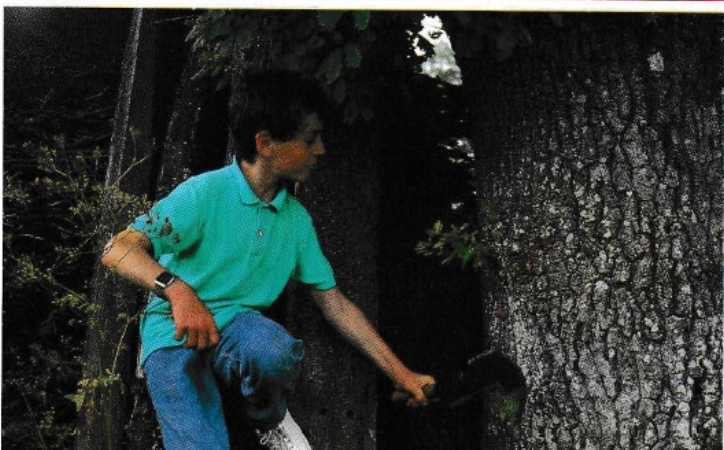
Nettoyage à la brosse métallique



Restez sur le sentier.



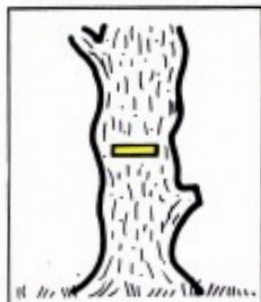
Avec une serpette, élagage des branches



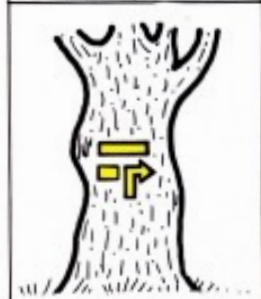
Les signes :

Les circuits de petite randonnée PR peuvent être balisés :

- d'un trait ou de deux traits,
- d'un rond de couleur,
- de flèches pyrogravées avec un symbole : lapin, écureuil. C'est de cette façon qu'ont été balisés des sentiers pour handicapés dans la Mayenne.



Un petit trait de 10 cm de long sur 2 cm de large indique la bonne direction.



Des traits doubles désignent un changement de direction sur la gauche ou sur la droite.



Une croix signale une mauvaise direction.

Ne faites pas rouler de cailloux.



Ne jetez pas de pierres.

Les signes du balisage, il ne faut pas en mettre partout, n'importe où ou n'importe comment. C'est uniquement dans les endroits où l'on risque de se tromper de direction. Il faut éviter de peindre sur les calvaires, les fontaines, les vieux lavoirs ou les fours à pain.

Comme le circuit peut être fait dans un sens ou dans un autre, il faut choisir l'emplacement du premier balisage indiquant le départ. Là, il y aura un plan fixé au mur bien visible pour qu'il n'y ait pas d'erreur.



Des sentiers tracés



Essayez de suivre sur la carte le descriptif du petit sentier* que nous avons rédigé.

CIRCUIT DU CHÂTEAU

balisage : jaune

5,5 Km - 1 h 20 mn

Dans le bourg, prendre la D253 en direction d'Ozillac. Après la traversée de la D19, continuer la route goudronnée jusqu'au premier village. Prendre le chemin à gauche, aussitôt la dernière maison.

Vous vous dirigez alors vers le château de Saint-Simon, reconstruit au siècle dernier par le baron de Dampierre, après un incendie qui ravagea celui construit en 1775 par l'architecte Louis (qui fit le grand théâtre de Bordeaux) pour le marquis du Chilleau, gouverneur de St-Domingue en 1788.

Pour apprécier l'architecture du château, longer le mur sur la gauche jusqu'à la chapelle, puis revenir sur vos pas. Vous longez alors le mur d'enceinte du château. A la patte d'oie, prendre à gauche le chemin qui s'enfonce dans les bois vers le nord. Vous atteignez alors la Cendronne, petit cours d'eau qui se jette dans la Maine, souvent à sec l'été.

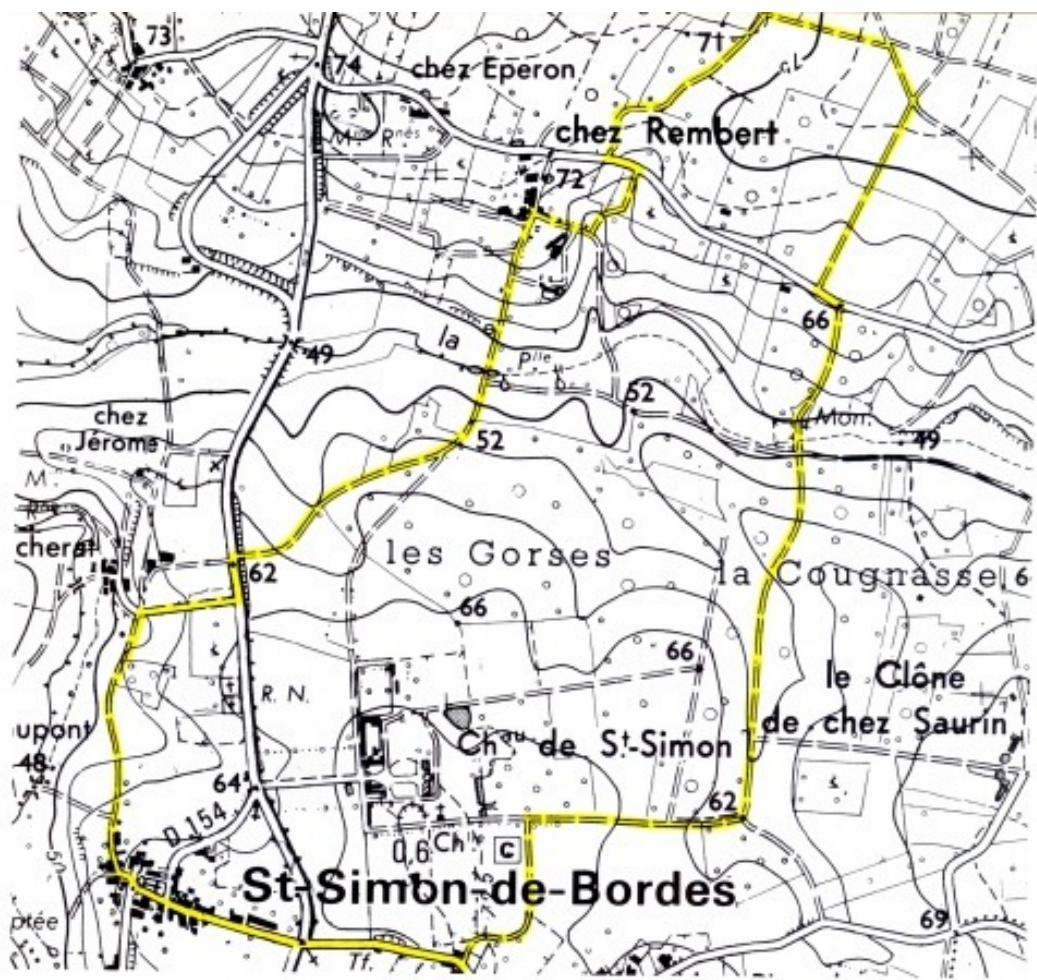
A droite, un monument fut élevé en 1945 à la mémoire de cinq jeunes FFI fusillés par les Allemands lors de la dernière guerre, à cet endroit même. Le chemin monte doucement pour atteindre l'ancien chemin vicinal n°5 reliant Allas à Ozillac, le prendre à gauche, puis emprunter le premier chemin de terre à droite. Après avoir longé une parcelle de vigne, tourner à gauche, encore à gauche et enfin à droite. Vous rejoignez alors la route goudronnée que vous suivez sur la gauche.



*Attention :
depuis 1987,
le tracé a été
légèrement
modifié.*

Entre des cerisiers et une vigne, un chemin creux guide vos pas vers le village de "chez Rembert", en prenant à droite à mi-pente. Dans le village, prendre à gauche et descendre jusqu'à la rivière. Vous découvrez alors une grande partie de la commune. Vous remontez maintenant dans le bois. Là, choisir le chemin de droite qui rejoint la D19. Là, prendre à gauche sur 50 m pour atteindre le chemin en direction de Cacherat.

Au village à gauche, un chemin à flanc de colline vous permettra de rejoindre le bourg de Saint-Simon dont vous découvrez brutalement le portail de l'église. L'église a conservé un style roman dont une façade discrètement décorée. Chapiteaux du XIII^e siècle.



Carte au 1 : 10 000

== Route étroite irrégulièrement entretenue

=== Route étroite régulièrement entretenue

== Chemin d'exploitation

==== Route en déblai

R. N Repère de nivellement

Mon Monument

Suivez le descriptif du grand sentier sur la carte.

• CIRCUIT DE L'ETANG

7,7 Km - 2 heures

Départ : monuments aux morts



Prendre la D253 et quittez-là aussitôt pour la petite rue en face de l'église qui tourne immédiatement à droite. Le goudron ne dure pas ; vous voilà déjà en pleine campagne dans un chemin creux qui vous conduit tranquillement à Cacherat où l'on peut découvrir les restes d'un moulin à eau. Vous laisserez le village pour atteindre les vestiges d'un moulin à vent : vous le laissez sur la gauche et descendez vers la rivière bordée de peupliers. Vous remontez à flanc de colline où vous longez les vignes dont le vin sert à la fabrication du pineau et du cognac.

Avant le village de "chez Naudon", tournez à gauche, vous découvrez alors l'enceinte d'une ancienne carrière dont le calcaire extrait a servi à la construction de l'autoroute A10. En traversant "Le Maine", un vieux pont sur la droite (qui date, paraît-il des Romains), vous vous trouvez alors sur le "Chemin de Blave". Vous le quittez pour prendre à droite un chemin de terre qui longe une vigne et vous conduit jusqu'à la lisière du bois. Vous contournez ce bois et débouchez à nouveau dans des parcelles de champs après avoir traversé un bois de charmes... Vous contournez par la gauche le bois clôturé et prenez à droite la route goudronnée jusqu'au carrefour dit "de Villefollet". Afin de découvrir l'étang d'Allas, vous empruntez la D151 vers la gauche. La visite de la pisciculture est possible mais il faudra revenir sur vos pas pour reprendre un chemin forestier que vous suivez tout droit, toujours tout droit. Au carrefour, ne retournez pas vers les maisons, mais repartez à droite vers les bois jusqu'à un carrefour où vous prenez à gauche pour rejoindre un peu plus loin la route goudronnée qui vous ramènera, si vous tournez à droite, au bourg de Saint-Simon-de-Bordes.

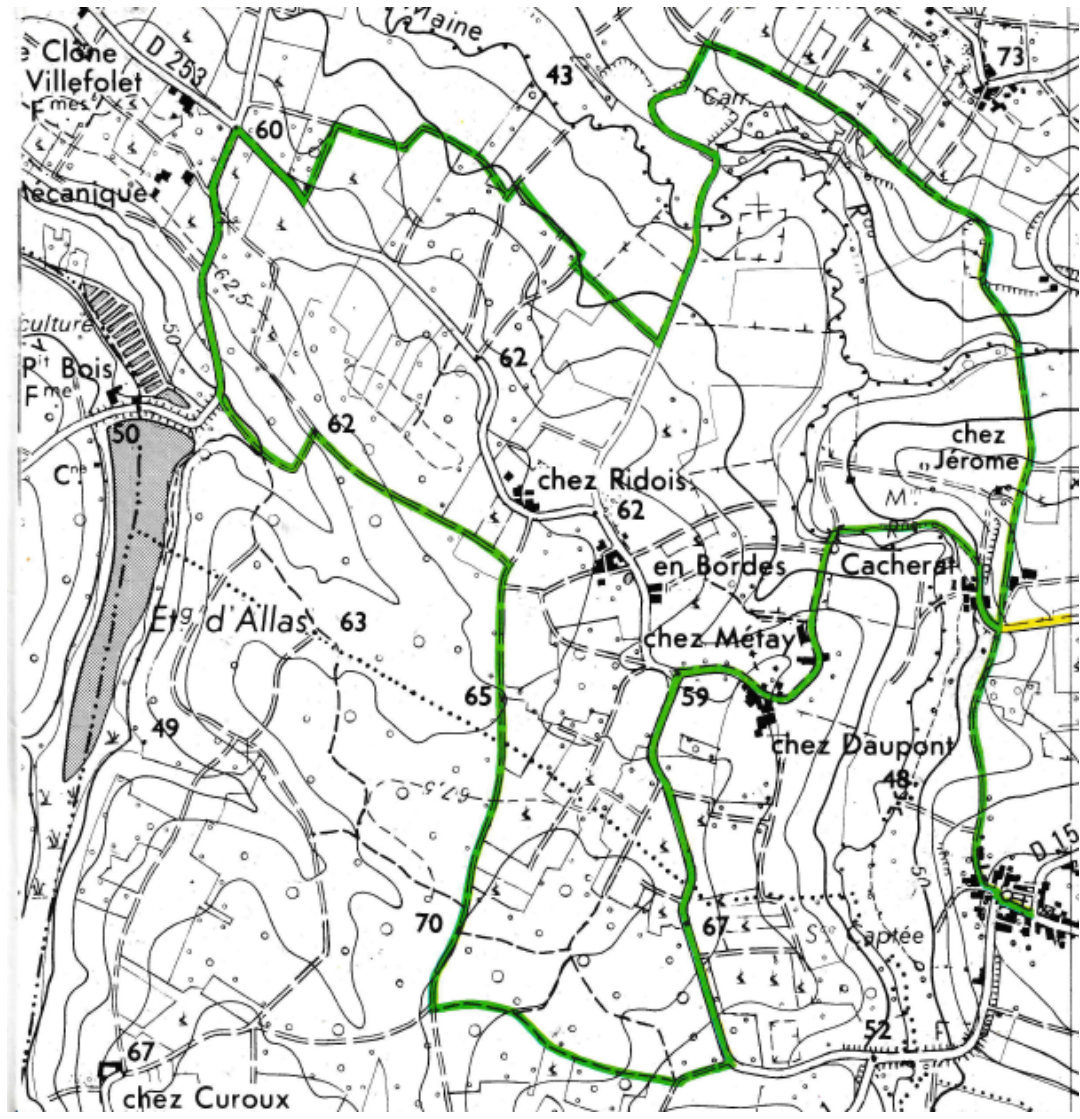
Attention :
depuis 1987,
le tracé a été
légèrement
modifié

Partie raccourcis inconnus.



N'hésitez pas à revenir sur vos pas.





L'inauguration du sentier, un an après



Il y avait au moins 200 personnes à notre inauguration parmi lesquelles le président départemental et le président national des randonneurs.



Les enfants présentent à M. Viaux, président national des randonneurs, le panneau où figurent les tracés des sentiers. A gauche, le logo du département de la Charente-Maritime : deux oiseaux qui représentent la mer et la terre. A droite, le logo de la marche sport pour tous. Les temps donnés sont calculés sur la base de 3,5 à 4 km/h.

De 10 h à 11 h 30 nous avons parcouru le sentier jaune. De retour les gens ont visité l'exposition que nous avons préparée dans la classe. Le président national, M. Viaux, a remis à chacun d'entre nous une pochette avec des livrets, des cartes et le badge "sentier". Après le pique-nique, nous avons inauguré le deuxième sentier.

Au cours de cette inauguration

Lorsque l'on se promène sur un PR ou un GR on peut voir des quantités de choses, des monuments, des paysages. Nous avons fait découvrir, à certaines personnes de notre commune, des endroits qu'elles ne connaissaient pas et près desquels elles passaient tous les jours mais en voiture.

On peut, grâce aux sentiers, apprendre à aimer et respecter la nature car, à pied, on prend le temps de s'arrêter pour admirer le ruisseau ou pour écouter un oiseau. Un sentier c'est une exposition vivante sans cesse renouvelée.

On peut également faire de l'histoire, c'est pour cela que nos sentiers passent près du vieux pont romain, du château ou du monument qui rappelle le massacre de cinq jeunes maquisards en 1944.



St SIMON DE BORDES



Inauguration
des
circuit
pédestres

9h 30

14 h



Et, vous...

Si vous désirez créer un sentier sur votre commune, cette brochure peut vous aider mais vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la Fédération française de la randonnée pédestre ou auprès du délégué de cette fédération dans votre département.



Les sentiers de randonnée, un vaste réseau

Beaucoup de régions de France sont ainsi couvertes de sentiers GR. De plus, en regardant la carte de France des sentiers, on peut s'apercevoir qu'il est possible d'aller de la Manche jusque dans les Pyrénées à pied, grâce au GR 36. Le GR 4, lui, relie la Méditerranée, depuis Grasse, à l'Atlantique jusqu'à Royan.

GR : grande randonnée. L'appellation "GR" figure dans le dictionnaire au mot randonnée. Les premiers sentiers GR ont été créés en France en 1947.

Les **GR** de pays sont des itinéraires généralement tracés en boucle, créés pour la découverte en détail d'une région.

Le balisage de ces sentiers ne peut être fait que par des responsables de la F.F.R.P. Ces deux marques blanc/rouge pour les GR, et jaune/rouge pour les GR de pays sont la propriété de la F.F.R.P.-C.N.S.G.R. Ce sont des marques déposées.

Dans les parcs nationaux et dans les parcs régionaux des sentiers ont été créés en petite ou grande randonnée. Ils peuvent alors s'appeler PN et permettent de découvrir des endroits protégés et privilégiés.

Ne partez jamais seul en montagne.



Ne partez pas par mauvais temps.

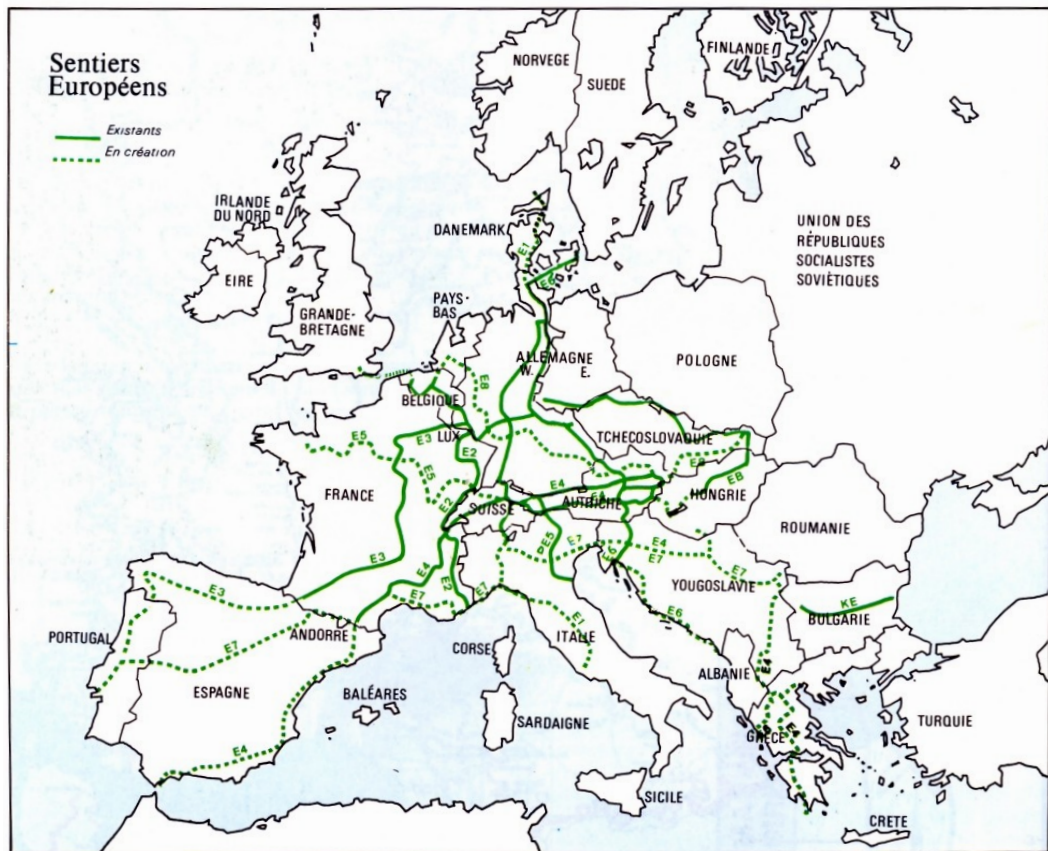


CONTINUITÉ DU SENTIER	A stylized tree trunk with vertical lines representing bark. A horizontal band with a red top half and a white bottom half is wrapped around the trunk, indicating a continuous path.
CHANGEMENT DE DIRECTION	A stylized tree trunk with vertical lines representing bark. A red and white band is wrapped around the trunk, curving to the right at the bottom, indicating a change in direction.
MAUVAISE DIRECTION	A stylized tree trunk with vertical lines representing bark. A red and white 'X' is drawn across the trunk, indicating a wrong or dead-end direction.



En Europe

Il existe des sentiers encore plus long : les sentiers européens que l'on désigne par la lettre E et un numéro. E4 conduit des Pyrénées jusqu'en Autriche. Certains ne sont pas achevés et sont encore en pointillés sur la carte.



Autrefois, au Moyen Age, beaucoup de pèlerins se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, à pied.

L'accueil

Dans notre commune, les promenades ne durent qu'une demi-journée, mais lorsque les randonneurs empruntent un GR comment font-ils pour dormir ? Ils peuvent partir avec une tente, mais même légère, une tente est encombrante et tous les ran-

donneurs n'ont pas envie de camper. Il existe alors les **gîtes d'étape**.

Ces gîtes, répartis le long des itinéraires, sont aménagés dans des locaux privés ou communaux. Ils comprennent une salle commune avec coin cuisine, dortoir (15 à 25 places) et sanitaires.



n'effrayez pas les troupeaux.



Respectez et connaissez le monde rural.
Ne négligez pas les contacts humains.



**Prenez soin du bien d'autrui
comme du vôtre.**



Pour mieux se guider

Il existe pour chaque sentier des petits livrets que l'on appelle des topos-guides qui aident à découvrir le sentier et à remarquer ce qui est intéressant.

Qu'est-ce qu'un topo-guide ?

C'est un ouvrage de format 13,5 x 21, sous couverture couleur, contenant tous les éléments nécessaires à une bonne randonnée :

- la description détaillée de l'itinéraire, accompagnée de reproductions de cartes de l'Institut Géographique National (IGN) généralement au 1:50 000 où figure en surcharge de couleur le tracé du sentier.
- un tableau récapitulatif des kilomètres, des horaires et des ressources (ravitaillement, hébergements, transports) permettant au randonneur de préparer le découpage de ses étapes.
- des conseils et renseignements divers (bibliographie, cartographie, historique, et sur le milieu naturel (flore, faune...) et humain (habitat, coutumes, etc.).

Les GR de pays sont des itinéraires généralement en boucle, à parcourir en plusieurs étapes, et créés plus spécialement pour la découverte approfondie d'une région.

Avec un peu d'habitude, vous pouvez vous passer de ces topos-guides et tracer un itinéraire non balisé en vous servant des cartes au 1:25 000, comme la série bleue de l'IGN.

Si la réalisation de sentiers de randonnée répond à un besoin d'évasion des citadins, ce n'est pas que cela; c'est aussi un moyen de mieux connaître la nature pour mieux la préserver, une façon de garder ouvert l'espace rural peu peuplé.



Pour une sortie agréable : quelques conseils...

Bien se chausser. Le choix de la chaussure dépend de la promenade que l'on veut faire, mais on ne part jamais en espadrilles ou en chaussures de ville. Dans tous les cas, il faut des chaussures aux semelles antidérapantes et tenant bien la cheville.

Ne jamais partir sans un pull-over et un anorak léger ou mieux une cape qui recouvre tout le corps, y compris le sac à dos.

Le sac à dos est indispensable pour mettre :

- la gourde : en randonnée, il faut boire régulièrement parce que l'on transpire beaucoup. Il faut se renseigner avant les départs des lieux possibles d'approvisionnement en eau sur le trajet ;
- un peu de nourriture, en plus du casse-croûte, pour éviter les "coups de pompe" : du sucre, de la vitamine C, des fruits secs.

Attention à ne pas charger inutilement un sac, il paraît toujours plus léger au départ !

Préparer son itinéraire en prévoyant le temps nécessaire :

- sur un terrain plat : 4 km à l'heure avec un sac léger ;
- en montagne : 300 à 400 m de dénivellation à l'heure, plus les temps de repos.

Signaler à l'un de vos proches le but de votre randonnée avec quelques points de repères sur l'itinéraire retenu et ne manquez pas de l'avertir de votre retour.



Partez bien équipé et entraîné.



Adresses :

— Fédération française de la randonnée pédestre

8, avenue Marceau . 75008 Paris

Minitel : tapez 36.15, code F.A.R. — Tél. (1) 47.23.62.32

— Les topos-guides sont en vente dans les grandes librairies, les magasins de sport spécialisés "montagne-randonnée".

FIN DU REPORTAGE

BT

Bibliothèque de Travail

fondée par Célestin Freinet

• Publication éditée, imprimée et diffusée par les PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE MODERNE FRANÇAISE Société anonyme - R.C.S. : Cannes B 339.033.334 - A.P.E. : 5120

Siège social : 24/26, avenue des Arlucs - 06150 CANNES LA BOCCA (France).

Directeur de la Publication :

Pierre GUÉRIN.

Responsable de la Rédaction :

Jean-Pierre JAUBERT.

Coordination du Chantier :

Marie-France PUTHOD.

Comité de Direction :

Pierre GUÉRIN : Président-Directeur Général ;

Maurice BERTELOOT, Maurice MENUSAN, Robert POITRENAUD : administrateurs.

• Administration - Rédaction - Abonnements : P.E.M.F. - B.P. 109 - 06322 CANNES LA BOCCA CEDEX.

Loi n° 49 956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

Dépôt légal à parution.

N° C. P. A. P. : 53288.

Tirage : 16 100

Un grand reportage : LES SENTIERS DE RANDONNÉE

Beaucoup de personnes recherchent des itinéraires tracés de randonnée plutôt que de partir dans l'inconnu au risque de s'égarer ou de passer à côté de sites intéressants.

• Ce reportage nous propose :

— l'expérience d'une classe qui a réalisé deux sentiers de petite randonnée dans sa commune et qui nous invite à faire de même.

• A partir de cette démarche, on découvre :

— qu'un itinéraire n'est jamais établi au hasard pour celui qui trace le sentier. Il exige une connaissance de lieux, un respect de la nature et des activités des hommes ;

— qu'un sentier est plus qu'un itinéraire pour celui qui l'emprunte. Il demande un regard curieux et une attitude responsable.

D'autres reportages :

— En Auvergne, un volcan sous notre école.

— Un grand pèlerinage : Saint-Jacques-de-Compostelle.

— Le guide des guides : un petit historique sur l'apparition des guides touristiques.

— Les premières vacances en 1936.

MOTS-CLÉS :

Pour faciliter votre classement, vous pouvez répertorier ces reportages aux mots-clés suivants :

— randonnée, sentier PR et GR, environnement, carte topographique, promenade.

— guide, vacances, congés (payés), volcan, pèlerinage.